CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cettopartie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 25 juin.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, le 25 juin.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

En parecurant l'ordre du jour de la prochaîne séance du conseil municipal, je vois que la question théâtrale, après avoir été étudiée en commis-

tion théâtrale, après avoir été étudiée en commission, doit être remise de nouveau sur le tapis.

A ce propos, ne croyez-vous pas comme moi que nos édiles, dans cette question importante, évitent trop facilement de se prononcer en n'assistant pas aux séances sous un prétexte quelconque ou n'sibstenant au moment du vote ?

J'estime que chacun doit avoir le courage de ses opinions en exprimant son vote selon sa conscience, sans se préoccuper outre mesure des récriminations plus ou moins intéressées qu'il pourrait soulever.

oriminations plus ou moins interessees qu'il pour rait soulever.

Dans notre bonne ville de Roubaix, on zême par dessus tout la franchise, et l'abstention systé-matique de nos conseillers municipaux, se com-prendrait d'autant moins qu'à force de vouloir ménager la chèvre et le chou, on fibirait par mé-contenter tout le monde.

Espérons donc que vendredi cette importante question sera définitivement tranchée au mieux des intérêts des contribuables. . et de l'art théâ-tral!

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées. Un électeur.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

La séance du jeuai 26 juin 1890

La séance du jeuai 26 juin 1890

La séance est ouverte à cinq heures 40, sous la présidence de M. Leukhoan-Noclin, maire.

Présentes: MM. Delmarle-Dupont et Henri
Pollet, adjoints; Jean-Baptiste Quennoy, Pierre
Bonte, Spriet-Dansonville Carlos Lepers, Jean-Baptiste Flipo, Lorfebvre-Simon, Dubrulle-Dillies, Pierre
Var houtte, Emile Jubaru, Hien-Dubois, Abel Hazebrouck, Pierre D'Inalluin, Leruste-Galois, Lefebvre-Deleroix, Droulers-Loridant, J.-B. Dubus, Louis
Deleroix, Ferdinand Béghin, Jean-Baptiste Debouver.

vry.

Absents: MM. Flipot, Doutreligne, Jean Castel,
Adolphe Carnin, Edouard Delplanque, Louis Del-

Adolphe Carnin, Edouard Deiplanque, Louis Deineste.

M. E. Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances des 27 fevrier, 19 mars, 24 mars, 19 mai, 22 mai, 30 mai et 16 juin 1890, qui sont adoptés sans observations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prétet du Nord, par laquelle celui-ci le prie d'informer le Conseil d'une demande de sursis d'appel adressée par un jeune homme de Wattrelos, le nonmé Janville-Devos au Président de la République, est revenue sans qu'il v uit été donné suite. Cette lettre est accompagnée d'une autre demande du père de l'intéressée qui soilleite l'appui du Conseil en faveur de son fiis qu'il du incapable de pouvoir satisfaire à la loi militaire.

son fits qu'il dit incapable de pouvoir satisfaire à la loi militaire.

Le Conseiloxamine ensuite trois demandes de soutiens de famille formulées par les nonmés Gustave Nys, Paul Deschamps et Henri Lesaffre et donne à chacune d'elles un avis favorable.

M. LE MAIRE. — Les deux derniers n'ent pas un an de presence sous les drapeaux, ils ne sont done pas dans les conditions voulues pour obtenir exte faveur. Toutefois, on ne risque rien de faire la demande.

M. POLLET. — D'autant plus que les sujets méritent tous la bienveillance du conseil.

La Compagnie des Sapeurs Pompiers fordre du jour appelle la discussion de la question renouvellement de l'habillement des sapeurs

du renouvement de l'antissement de l'antissement pompiers.

M. LE MAIRE.—Je tiens à faire remarquer au Conseil que d'après les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur aucuu étranger ne pout être incorporé dans le corps des sapeurs-pompiers; ceux qui compesent ce corps doivent être pris parmi les hommes qui ont satisfait en France à la loi sur le recrute-

ment.

M. Quantoy. — Avant de discuter cette question je tiendrai à savoir de combien de pompiers se compose la compagnie actuelle de Wattrelos.

M. LE Mains. — Je crois qu'il s'en trouve encore une quinzaine.

une quiszaine. M. Dualluin. — Pourquoi ne pas convoquer la commission qui a été chargée d'examiner cette quesion. M. Le Maire. — Je proposerai, Messieurs,de voter une somme de 2,500 fr. pour l'habillement de 26

bommes.

M. Spriet.—Attendons pour cela que le corps soit défaitivement constitué et alors nous verrons ce que nous aurons à faire.

M. Diallein.—M. Selosse, commandant des sapeurs-pompiers, à-t-il au moins été consulté; il serait bon de connaître son avis au sujet de cette

question.

M. Hikk. — C'est précisément pour correspondre aux désirs de M. le Commandant des Sapeurs-pom-piers que je me permettrai de faire la proposition suivante:

M. High. — C'est précisément pour correspondre aux désirs de M. le Commandant des Sapeurs-pompiers que je me permettrai de faire la proposition suivante:

Le corps des sapeurs-pompiers serait composé de 41 hommes en les recruiterait le plus possible parmi les hommes exerçant une profession manuelle : l'engagement serait de huit ans.

La commane leur donnerait la tenue de feu, la grande tenue ou tenue ditejde parade serait à la charge des hommes qui accepteraient de faire partis du corps à la condition que la commune leur rembourse par annuité la somme par eux dépensée. Cette annuité serait pour chaque homme de 12:50 ce qui ferait pour le corps entier 512:50 que la commune aurait à payer chaque année pendant les huit ans que durerait le congé ; cette somme de 1512:50, répétée 8 fois donnerait un total de 4.100 francs que la commune aurait à rembourser pendant toute la durée du congé ; le moyen étant, il me semble, très praticable on peurrait d'expiration de ce projet, recommencer à opère de la même façon.

Tout homme, qui avant l'expiration du congé qu'il aurait signé, vondrait se retirer, aurait à se conformer au règlement pour sa sortie et devrait verser au corps ses effets sans avoir aucun droit à l'indemnité annuelle de 12 fr. 50 qu'il touchait lors de sa présence au corps; en employant ce moyen on serait plus sûr de maintenir la durée du corps, car avant de se retirer, tout homme sachant qu'il perdrait son indemnité, serait plus sûr de maintenir la durée du corps, car avant de se retirer, tout homme sachant qu'il perdrait au la serait le genre le plus convenable et les ressources au moyen deaquelles on pourrait la payer.

Plusieurs consciliers. — Très bien, très bien.

M. Le Maine annonce au Conseil que la commission des linances, chargée d'examiner la demande tormulée par l'Association générale d'Alsace-Lorraine, a décidé que les ressources communales ne permettaient pas de prendre cette demande en consideration.

Souscription pour une statue à Jeanne d'Aro M. Le Maine donne lecture d'une lettre du comité

tion pour une statue à Jeanne d'Arc

M.LE MAIRE donne lecture d'une lettre du comité de Reima chargé de recueillir les souscriptions pour élever une statue à Jeanne d'Arc et dans laquelle le comité prie le Conseil de participer à cette œuvre.

M. DEBOUVRY. — Par qui cette demande est-elle faite ? Est-ce par l'administration municipale.

M. LE MAIRE. — Elle nous est adressée par le Comité d'organisation de la ville de Reims dans lequel figurent toutes les notabilités de la ville.

M. DEBOUVRY. — Tous nous connaissons l'histoire de Jeanne d'Arc et nous ne voudrons pas moins faire que de donner notre quote part. Nous ne sommes pas riches; mais une obole quelle qu'elle soit nous pouvons la donner et nous le devons à cette noble fille qui a sauvé la France. Je proposerai de voter une somme de dix france.

M. LE MAIRE. — Cette somme serait dérisoire,

voter une somme de dix francs.

M. LE MSIRE. — Cette somme serait dérisoire, étant donnée l'importance de notre commune; je serais davis de voter 25 francs.

M. DESOUVEY. — Je me rallie complètement à cette

projesition.

M. Qurenvor. — N'avons-nous pas déjàveté quelque chose l'année dernière pour une demande semblable que nous avait adressée la ville de Nancy.

M. LE MARE. — Non, je ne le pense pas. En tous
cas, js mots la question aux voix. Que ceux qui sont
d'avis de donner vingt-cinq francs lèvent la main.

dopté. Le Conseil, consulté sur le mode d'appropriation de l'emplacement du moulin Laloy pour en faire une lace publique, décide de renvoyer se projet à la

Commission pour connaître de quelle façon dovra se faire le déblaiement des ierres qui s'y frouvent et que la commune pourrait employer pour l'exhaussement des routes.

Questions diverses

des routes.

Questions diverses

M. le Maire communique au Consoi deux lettres
de M. Jacquemont, médecin du bureau de bienfaisance, qui demasde une allocation de 206 francs par an,
soit 10 francs par classe ou 0.25 centimes par élève,
afin de pourvoir à la vaccination des eufants.

M. LE MAIRE.—Si nous donnions cent francs.
M. DELMAILE-DUPONT, — Ne vaudrait-il pas mieux
payer M. Jacquemont à raison de 25 ceatimes par
elève, comme il le demande.
M. OUNNOY, — S'il examine tous les enfants, 200
francs ce n'est pas trop.
M. LE MAIRE, — Assurément, mais sur dix o
fants, neuf sont d'ordinaire vaccinés en arrivant dans
les écoles.
M. FLIPOT. — Ne serait-il pas plus pratique de
charger les familles de remettre à chaque enfant un
billet constatant qu'il a été ou non vacciné.
M. DEROUNEY. — Je crois qu'aucun enfant ne peut
être admis dans les écoles, s'il n'a été vacciné.
M. QUENNOY. — D'un autre côté, si depuis deux
ans M. Jacquemont a donné des soins aux enfants
sans recevoir d'allocation, il faut au moins lui payer
les services passés.
M. FLIPOT. — Je propose d'ajourner cette demande.

s services passés. M. Flipot. — Je propose d'ajourner cette demande.

M. FLIPOT. — Je propose d'ajourner cette demande. Adopté.
M. LE MAIRE donne ensuite lecture d'une lettre de Mile Dusart, institutrice adjointe à Beaulieu, par laquelle elle sollicite du Conseil une indemnité de logement parce que samère est venue demeurer avec elle et qu'à cet effet, elle a dù chercher une habitation plus grande en dehors de l'école.
M. SPRIET. — Cette institutrice n'avait-elle pas déjà une indemnité de logement?
M. LE MAIRE. — Si elle en avait une, elle ne ferait pas une seconde demande.
M. JUBARU. — Si la mère de cette dame est venue demeurer avec elle, le conseil n'a pas à entrer dans ces considérations.

demeurer avec cue, is consent in a face ces considérations.

M. J.-B. Furor. — Puisque toutes les autres institutrices ont une indemnité de logement, il faut faire pour celle de Ecaulieu ce qu'on a fait pour les autres.

utres. M. Le Maire. — C'est mon idée... La question mise aux voix est adoptée.

Lorquestiou mise aux voix est adoptés.

Lordre du jour appelle la discussion d'une fête
musicale que la commission des fêtes a décidé en
principe pour 1801, le jour de l'inauguration de la
route n° 9.

route in 4. M. LE MAIRE, — Je vous invite, messieurs à donner votre avis sur l'importance que vous voulez donner à cette fête. M. Spriker, — Tout le monde est d'accord pour un

M. Spriet. — Tout le monde est d'accord pour destival.

M. J.-B., Pilpor, — Ne pourrait on pas donner deux petites fêtes au lieu d'une grande.

M. Denouvry. — Une fete ne coûterait pas grand chose. Je connais une commune voisine qui pour un festival, a, au moyen de la perception des chaises qu'elle avait empruntées à l'eglise, réussi à couvrir ses frais. La même chose pourrait se faire ici.

M. Spriet. — Je ne le crois pas, pour faire une féte convenable il faut au moins allouer une somm de 4000 fr.

M. Dhallun. — M. Debouvry voudrait-il nous dire

fèle convenable il faut au moins allouer une somme de 4000 fr.

M. Dialleun. — M. Debeuvry voudrait-il nous dire le nom de la commune dont il vient de parler.

M. Dedouvry. — De tiens ces renseignements do M. le Maire de Lannoy, qui m'a certific que la fête n'avait absolument rien coûté.

M. Lefenver. — C'est la première fois que j'entends parler du festival de Lannoy, en tous cas les sociétés de Wattrelos n'y ont pas été invitées.

M. Debouvre. — C'est une erreur et ces sociétés conservent précieusement les médailles commemoratives qu'elles ont reques ce jour-là.

M. Dialleun. — On ne peut faire de fête sans que le Consei municipal intervienne; je veux parler d'une fête convenable,

M. Spirlet. — Il vaudrait mieux remettre cela à l'année 1881.

M. Dialleun. — Alors c'est une demi-fête que vous voulez.

La question est ajournée.

Le traitement du commissaire de police

La question est ajournée.

Le traitement du commissaire de police

M_LE Mâtrez. — J'ai requ de M. le Préfet du Nord
une Vettre datée du 2juin et dans laquelle il déclare
que l'importance de la commune de Wattreles constitue une dépense obligatoire pour les frais de police
et arrêtce qui suit. — Le conseil municipal est
mis en demeure de voter dans un détai de Insté
jours, à partir de la promulgation du présent arrête,
un crédit de la somme de 600 francs nécessaire pour
relever le commissairit de police existant dans cette
commune à la 3e classe dans laquelle il doit être
commune à la 3e classe dans laquelle il doit être
rangé d'après l'importance de la population. »

*Sugne: Vel-Delando. »

M. Dessouvay. — Il y a quelques semaines, le
conseil municipal a égà e u à s'occuper de cette
question d'augmentation. Les avis étaient bien partagés puisque le vote a donné un nombre égal de voix
pour et contre et qu'on a été obligé de procéder à un
nouveau scrutinqui a donné il voix contre et 9 pour.
J'ai regretté de n'avoir pu assister à cette séance
car ma voix aurait été décisive, Aussi je pense que
vous fercz œuvre de justice en faisant pour le commissaire de police actuel ce que vous avez toujours
fait pour ses devanciers.

M. DOMARLE D'EPONT. — A chaque séance, c'est
toujours la même question qui revienten discussion;
cela devient fastidieux.

M. HIEN. —- Permettez moi, Messieurs, de vous
raconter un fait qui vous éditera sur les procédés
de M. le commissaire de police. C'était lundi notre
fête. Je recevais la visite de marchands forains qui
venaient me demander l'autorisation de s'établir sur
mon trottoir. Je l'accordai à ceux dont le commerce
un'occasionnait aucun tapage ni gêne pour les voisins.
Je fus étonnée evoir arriver un individu, porteur
de quatre énormes piquets en fer qui voulut s'installer devant ma maison et monter une des boutiques
ou l'on essaie sa force au moyen d'un pieu sur lequel
on lance des coups se marteau. Je m'oppopai à ce
qu'il détériorât mon trottoir, lorsqu'il me sit cette
réponse

ette espèce.

M. Le Mure. — Je mets la question de l'augmen-ation de traitement au vote secret.

Le vote donne les résultats suivants ; huit voix

Nouveaux gardes-champetres

Nouvéaux gardes-champètres
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le
Préfot du Nord, par laquelle il invite le Conseil municipal à voter les fonds nécessaires pour la création
de deux nouveaux emplois de gardes-champêtres, en
vue des èvénements qui pourraient survenir.
M. Dhalliun. — Il est certain que pour surveille
le hameau du Crétinier et tonte la frontière, un seul
garde est suffisant.
M. Spier. — C'est cela, nommez-en encore un, de
cette façon il y aura quatre rentiers au lieu de

trois. M. Droulers, -- J'avoue que pour la surveillance des récoltes un nouvel emploi de garde champêtre

serait necessaire.

M. Filpor. — La question est assez importante pour que nous l'étudions dans une autre séance. M. Spaier. — Les gardes passent beaucoup de temps à la mairie; ils doivent être ici à neuf heures du matin; ne pourraient-ils pas de sept à neuf heu-res, faire déjà une tournée dans le village; ils gague-

res, latte della une tournee dans le vinage, lis gagne-raient du temps.

M. Pollet. — Sept heures du matin c'est trop tôt. (Rires.) (Ritres.) Renvoyé à la commission des finances. M. lo Maire suspend la séasce pour un quart d'heuro. Il est huit heures dix quand les conseillers rentrent dans la salle.

Questions diverses

Le conseil adopte une demande de Mme Huberland,
institutrice au Touquet pour que l'allocation annuelle
de 200 francs qui lui a été accordée comme supplément de traitement continue à lui être payée, attendu que par suite de la nouvelle loi acolaire, elle reste
dans la sixième classe avec le modique traitement
de huit cent francs.

M. LE Manne communique ensuite au conseil une
lettre de M. Décaudin, instituteur titulaire à la Balletie qui sollicite une indemnité de logement.
M. Denouvey.— Ce n'est pas parce que la femme
de M. Decaudin a une indemnité comme institutrice
à Wattreles que vous refuserez à son mari celle qu'il
demande.

il est préférable de voter : ce sers plus tôt fait. M. Flipor. -- On ne doit pas faire deux maisons pour un seul ménage : ce serait doubles frais. M. Depouvry. -- Je propose de voter la moitié de l'indempile.

M. FLIPOT, - Pensons d'abord à soulager les mal

M. FLIFOT. — Pensons d'abord à soulager los mal-ureux, nous verrons ensuite co que nous pouvois re du superflu qui nous festera en esisse. C'été-demande n'est pas prise en considération. Le conseil décide ensuite la création d'une commis-nia l'effet de recueillir les signatures des propriè-res intéressés pour cession graduite de terrains sessaires à la réalisation des trois projets de voi-! Hauties-veies, rue Traversière et ceté de l'église. It nommés membres de cette commission : M. le ire, MM. Delmarle-Dupont et Henri Pollet, ad-uts, Hien, Quennoy, Spriet-Dassonville et Pierre 1te.

M. LE MAIRE donne lecture d'une demande forme M. LE MAIRE donne lecture d'une demande formu-lée par les instituteurs qui reçoivent de la commune un supplément de traitement; ils sollicitent du Conseil que cette allocation continue à leur être payée, at-tendu que la nouvelle loi scolaire n'a pas amélioré leur situation. Adopté. Le conseil passe ensuité à la discussion des che mins vicinaux et de la création des ressources pour 1891 et approuve la formation du budget pour la même année.

La séance est levée à neuf heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 26 juin

Présidence de M. Du Liscouer, juge d'instruction Bien curieux procès, celui intenté par le ministère public à M. F. L..., industriel à Tourcoing, pour outrages à un ingénieur des ponts et chaussées dans une lettre adressée au préfet du Nord, Le tribusal a mis l'affaire en délibèré.
L'heure tardive à laquelle a fini l'audience nous force à remettre à demuin le compte-rendu de cet intéressant procès.

MAITRE POINTU.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 26 juin
Présidence de M. Paul, président
Le tribunal a annulé le tostament dans lequel une
demoiselle Salembier de Roubins, décédé à l'asilie
de Bailleul, avait laissé 80,000 francs à son homme
d'affaires M. N... et 20,000 à sa dame de compagnie
Mile M...
La demande avait été soutenne par M. Basquin; les
défenseurs étaient M. Thèry et Decroix.

MAITRE POINTU. CONSEIL DE PRÉFECTURE

LA COMPAGNIE DE L'ESPIERRE ET LA VILLE DE ROUBAIX LA CUMTANNE BE LESTERRE ET LA VILLE BE RUBBAIA.

Comme nous l'avions annoncé à nos lecteurs, le

Conseil de préfecture a à juyer, en dehors des procès
intentés par la Compagnie du canal de l'Espierre, aux
villes de Lannoy et de Lys-les-Lannoy, un autre procès très important entre la Compagnie du canal de
l'Espierre, l'Etat français et la ville de Roubsix.

Voici déjà plusieurs années que dure ce différent
cette fois l'affaire revensit devant le Conseil de Préfecture pour une demande d'expertise.

M. Pain, conseiller de préfecture présidait ayant
pour ussesseurs MM. Ricard et Salmon, également
conseillers de préfecture.

our nasesseurs MM. Ricard et Saluion, également unseillers de préfecture.
M. le scerétaire général de la préfecture occupait siège du commissaire du gouvernement.
La Compagnie du canal de l'Espierre était représentée par son organe habituel M. Testelin; M. Bassiun déf-ndait la ville de Roabaix. L'Etat français de la pas représenté.

quin detendant la vitte de Roddax. L'Etat français n'atait pas représente. Après la rapport de M. le conseiller Pain, Mª Testelin rappelle brièvement les faits de la cause. Par suite de l'infection des eaux du canal de l'Espierre, de leur envasement produit par les déjections de boues industrielles et artificielles qu'y deverse le canal de Roubaix, la Compagnie du canal de l'Espierre intenta un procés à l'Etat français. Ce dernier se retourna alors contre la ville de Roubaix, qu'il miten cause. Que ce soit l'état français ou la ville de Roubaix qui soit responsable, il n'en est pas moins certain qu'in prépidice a c'ét causé, c'est ce préjudice a c'ét causé.

baix qu'il miten cause.

Que ce soit l'état français ou la ville de Roubaix
qui soit responsable, il u'en est pas moins certain
qu'un prépidiée a été causé, c'est ce prépidiée qu'il
importe d'apprécier; ce prépidice est des plus considérables, les caux de l'Espierre ont été si infectées
que le poisson en est mort asphyxió.

Me Basquin répond au nom de la Ville de Roubaix que s'il y a eu prépidice causé, ce prépidice est
imputable en grande partie à l'Etat français.

La ville de Roubaix avait en effet démandé l'anterisution de faire un égoût collecteur : par raison internationale, l'Etat a mis dix ans avant d'accorder
cette autorisation; la ville de Roubaix a denc le
droit de se retourner contre lui.

Lo préjudice n'est d'ailleurs pas si considérable
que le soutienta Compagnie du canal de l'Espierre :
les eaux grasses que lui envoie le canal de Roubaix,
loin de tuer les poissons ne peuvent que leur être
très profitables et les engraisser. Si on a trouvé des
poissons morts flottant à la surface, la cause en est
due à une gelée extraorfinaire.

M' Busquin discute ensuite les termes de l'expertise
proposée a laquelle il conclut également.

Le commissaire du gouvernement demande au
conseil de prononcer l'expertise. La cause est mise en
deliberé.

COUR D'APPEL DE DOUA!

Audience du jeudi 26 juin Liquidation de société Aujourd'hui, devant la seconde chambre de la Cour, a été discuté l'appel d'un jugement da tribnal de commerce de Roubaix, du 25 octobre 1889, Ce jugement a été rendu entre des consorts Gaillard de Caiais, demandeurs et défandeurs, et M.Eugène Vincenzi de Roubaix.

Il s'agit d'une question de liquidation de société.

Nous nous contenterons de la signalar.

Nous nous contenterons de la signaler. L'affaire a été plaidée par M. Dubois, Dubron et de Benulieu.

NORD

Templeuve. Un ballon, monté par deux officiers du génie et parti d'Arras jeudi à dix heures et demie, est venu prendre terre à Templeuve (France) à midi, non loin de la brasserie de M. Lamblin. La descente s'est effectuée sans aucun accident.

Le festival de Comines des 29 juin et 6 juillet 1890. — Le succès de ces fètes dépasse tout ce que la Commission municipale pouvait espèrer. Plus de quatre-vingts sociétés : harmonies, faniares et orphéons, parmi lesquelles beaucoup de sociétés de premier ordre, ont dosné leur adhésion pour le premier dimanche. Avis aux amateurs de bonne musique.

Pour le second dimanche, plus de cinquante cempagnies de sapeurs-pompiers et de gymnastique, quelques unesaccompagnees de leur musique, se sont données rendez-vous à Comines.

Des trains spéciaux, avec arrêt dans toutes les gares intermédiaires, sont organisés pour les deux dimanches comme suit:

De Lille à Comines-Felgique, 1 h. 30 du soir; d'Ypres à Comines-Belgique, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Armentières, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Courtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique pour Fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique four fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique four fourtrai, 1 h. 30 du soir; de Comines-Belgique four fourtrai, 1 h. 30 du soir de Comines-Belgique four fourtrai, 1 h. 30 du soir de Comines-Belgique fo

BELGIQUE

Crespin .— Le chômage est complet au puits 25 à Saint-Louis. Au Flènu mille grévistes demandent le renvoi d'un porion. Le directeur refuse ce renvoi. Le travail continue ailleurs.

CONSERVATION DES FLEURS

Les fieurs, une fois coupées, une fois arrachées de la tige nourricière, se fanent rapidement. Leurs corolles, auparavant épanouies comme un sourire Virginal, se refermeat, tristes et flétries, leur tête s'incline, elles meurent; et leur haleine, leur ame s'evaporent; il ne reste plus que des débris, que des cadavres secs et friables.

Cependant, beaucoup de personnes seraient heureuses de pouvoir conserver longtemps certaines fleurs, précieuses par leur origine plus encore que par leurs couleurs vives et leurs suaves parfumes.

La tendre fiancée qui reçoit une rose des mains

Questions diverses

Le conseil adopte une demande de Mme Huberland, institutrice au Touquet pour que l'allocation annuelle 200 francs qui lui a été accordée comme supplément de traitement continue à lui être payée, attendre present au la sixième classe avec le modique traitement de huit cent francs.

M. Le Mairis communique ensuite au conseil une lettre de M. Décaudin, instituteur titulaire à la Baillette qui sollicite une indemnité de logement.

M. Decaudin a une indemnité comme institutrice de Mattreles que vous refuserce à son mair celle qu'il demande.

M. Fireot. — J'ignorais ce détail et dans ce cas M. Décaudin ne doit pas avoir d'indemnitée.

M. Derouver, — Cous pourrice au moins lui allouer la moitié de la somme.

M. Spriett. — Comme cette question est divisée,

décorent les parterres et qui, lorsque nous traver-sons les allées pleines de senteurs subtiles et eni-vrantes, nous adressent de gais sourres, nous tienent un langage que notre cœur comprend et qui réjouit notre Ame?

tiennent un langage que notre cœur comprend et qui réjouit notre âme?

Aussi les maitresses de maisen, soigneuzes, élégantes et coquettes, placent sur la table de famille, autour de laquelle se rangert, pour le repas, l'ipoux aimé et heureux, les enfants joufflus, épanouis comme des rayons de soleil printanier: fillettes aux longs cheveux boucles, déjà jolies; garçonnetapètulasts, déjà vigoureux et promettant d'être des hommes; elles placent un gros bouquet, fait avec un art, un goût esquis. Mais, hélas! ce bouquet ne tarde pas à se gâter, ses feuilles perdent leur teinte, leur parfum se corrompt et devint une odeur désagréable.

Voici un moyen efficace de conserver les fleurs coupées. Il est simple, facile et peu dispendieux.

dieux.

En Angleterre on consomme énormément de thé, c'est même la boisson habituelle et unique d'une foule de gens. Les femmes et les jeunes filles de la verte Albion, qui toutes aiment beaucoup les fleurs, gardent le marc de thé. Sur ce marc, elles jettent de l'eau chaude, font une seconde infusion; et quand le tout est bien refroid; elles le versent dans des vases contenant des bouquets. Chaque jour elles recommencent la mênte opera

tion.
Ce procédé conserve aux fleurs, pendant un, deux et jusqu'à trois mois, leur éclat et leur beauté naturels. Il fait mentir les vers fameux du vieux Malherbe.

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses : L'espace d'un matin ! J.-M. JOUBIN.

Heyst-sur-Mer, Hôtel du Kursaal, sur la Digne, en face de la Gare N-SUI-NET, DURI un nursuan, our in organ, QUITMANN. 200 chambres. Prix modérés. 23100

ETAT-CIVIL — ROUBAIX. — Declarations de naissances du 26 juin. — Fernande Berte, res Philipp. de-Bon. 31 — François Balcaen, rue des Longues-Hairs. — Léontine Duinrân, rue de Lannapy, (62. Clémente Nivesse, fort Mulliez, Grande-Rus. S. — Georges Rast Ila, rue des Longues-Haies, 221. — Rosalie Michiels, rue Blanchermaille, Histel-Dieu. — Marie Wass, rue Blanchermaille, Histel-Dieu. — Créteur, rue de la Paix, cont Lefebyre. — Julieu Copejana, rue des Longues-Haies, 148. — Marie Vandenberghe, rue Saint-Amand, 34. — Julies Deschamps, rue de Ulndustrie, 25. — Mariage. — Jean-Baptiste Lecoutre, 31 ans, garçon boulanger, rue de Lannop, 518. et Marie Nicolet. 2° ans, cabarctiore, a Tourcoing. Déclarations de décès du 26 juin. — Anthone, présenté sans vie, Role-Disc. — Julie Durler, lan, rophie Seys, 4 an, rue Saint-Etsenne. — TOURCOING. — Declarations de naissances du 26 juin, Rocé Pollet, rue de Wallity. — Eugène Delwarde, rue du Blanc-Seau. — Marguerite Kint, au Brun-Pain. — Déclarations de décès du 26 juin. — Léon Glorieux, 4 ans 8 mois. Place Notre-Dame de Lourdes.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Un Obit Solennel anniversaire sera célèbré en l'église Saint-Jeseph, à Ronbaix, le samedi 28 juin 1890. À 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoissils, Louise-Céleste VER-CNIOLES, décédée pieusement à Roubaix, le 17 juin 1894 dans sa 22 année, administree des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de l'ettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

onsiderer le présentavis comme en tenant lieu. L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-bame des Victoires fera celèbrer une Messe de Requiem, n samedi 28 juin 1590, 48 heures, dans la Chapelle de Etablissement, bour le repos de l'insociation décédé à toubsix, le 2 juin 1590, dans sa quarante-deuxième an-cie, administre des Sacrements de notre mère la Sainte-glise. Les personnes qui, par oubli n'aureient pas segn de lettre de faire-part, sont précs de considérer le pré-ont avis comme en tenant lieu. BY THE TO DELIVE TO THE PROPERTY.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

FLEUT NO.

Fleurus est un petit village à 10 kilomètres au Nord-Est de Charleroi, dejà illustré par une victoire du marchal de Luxembourg (ler juillet 1880); Charleroi est sur la rive gauche de la Sambre, qui court à l'Est se jeter dans la Meuse, près de Namur; les Français voulaient prendre Charleroi; déjà ils avaient franchi quatre fois la Sambre et quatre fois avaient à ranchi quatre fois a Sambre et quatre fois avaient à ranchi quatre fois avec 80,000 hommes, mit le siège devant la ville, et le couvrit en s'établissant sur une suite de positions formant autour d'elle un demi cercle de dix lieues, aboutissant de chaque côté à la Sambre, à l'Ouest, Trazegnies au Nord-Ouest, Gosselles au Nord, Fleurus au Nord-Est et Lambusart près de la Sambre, à l'Est.

Ces positions, mai reinèse entre elles, présentaient le grave dunger d'avoir la Sambre à dox, ce qui pouvait amener un déaastre si l'une des deux extrémités appuyces à la rivière venait à être percès; heureusement le siège fut si vigoureusement poussé que le 25 au soir Charleroi se rendit, au moment même où 110,000 Autrichiens venant du Nord apparaissanent devant les lignes françaisos pour délivere la ville. Le leudemain main, ils attaquèrent sur tout le demi-cercle. Ils réussirent d'abord sur notre gauche enisverent Monceau et s'avancèrent. sur Charleroi, mais en apprenant que le s'avancèrent. sur Charleroi, meis en apprenant que le s'avancèrent. sur Charleroi, meis en apprenant que le s'avancèrent. sur Charleroi, meis en apprenant que le s'avancèrent. sur Charleroi, mencer d'être envoloppies. Il avaleté ent leur tour, mencer d'être envoloppies. Il avaleté ent leur tour, du côté de Gosselios et de Fleurns, il en fut de même après des succès divers; mais c'est à droite, au tour de Lambusart, que se livra le combut le plus acharde. Les Autrichiens attaquisent avec lu reur; it division Marceau mise en deroute avant fui à travers les bons qu'ul longent la Sambre et avait même répassé en partie la rivière; Marceau, sentant l'importance de ce point qui était l'appu

baraques du camp ayant pris fou, on se battit au milieu d'un incendie: Lambusart nous resta enfia, et les Autriclienes, n'ayant pu définitivement percer nulle part, se mirent en retraite sur tous les points, ayant perdu 10,000 hommes et 3 000 prisonniers. Cette butaille scharnée n'avait été autre choss qu'une attaque ropoussée, mais en décidant la retraite des Autrichiens elle nous ouvrit la Belgique, et nous entràmes à Bruxelles qu'iner jours après ; elle étuit pas mis en tête un plan inexécutable qui avait déjà compromis, lorsqu'on renonça à l'exècuter, la plupart des grands avantages qu'on et u pu contribuérent au christiqu'une des canoes qu'on ent put pur la prise de la contra de l

cuter, la plupart des grands avantages qu'on con retirer.

On sait qu'une des causes qui contribuèrent au gain de la bataille fut l'emplei, fait pour la première fois en pareil cas, d'un ballon captif monté par Coutelle, qui, grâce à une télégraphie spéciale qu'il avait imaginée et qui le mettait en communication constante avec la terre par des signaux formantun alphabet complet, tint Jourdan au courant de tous les mouvements de l'ennemi, point essantiel au milleu d'un demi-cercle de dix lieues de développement qu'il c'hlait défandra sar tous les points attaqués. On a mou vements de l'ennemi, point essentiel au milieu d'un demi-certe de dix lieues de développement qu'il fallait défendre sur tous les points attaqués. On a prétendu que ce ballon avait été depuis vendu aux enchères, c'est inexact; il avait été conservé à Metz et cette vénérable relique est sujourd'hui entre les mains des Allemands.

BULLETIN FINANCIER

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juin. — On cherche à maintenir le cours de nos r. trées, mais voici deux jours qu'on na peut conserver le cours de 22 fr. sur le 30 jd. On dit que le choléra est en Italie, c'est une nouvelle mine à exploiter pour la spéculation à la baisse.

Le 30 jd finit à 91.82, le 4 1j. à 106,45. Le foncier remonte vigoureusement à 1,230 fr. c'était absolument prévu. On a pu ergoter sur des prêts qui n'ont pas été dans le domaine public. La Banque de Paris est ferme à 82.50. Le Crédit L'vonrais à 745.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien est particulièrement éprovvé, il n'avuit pas besoin de cette cause de choléra à Naples pour faiblir. Le Turc n'est pas brillant. L'Extérieure ne peut se relever; sent le Hongrois fait bonne contenance.

En Banque, les valeurs minières sont calmes, L'Alpine est bien tenue. Ces actions Effelsont à 570. Les obligations de Porto-Rico se négocient à 289.50. C'est lunsi que sera close à la banque de Paris le souscription aux 50000 obligations des chemins de fer andal us. Nous avons déjà fait ressortir les garanties affectées à ces obligations.

LA SANTÉ DU PIGEONNIER!!

COLOMBILINE ADER

Committee ADER

Ce merveilleux produit employé par les plus
grands éleveurs et amateurs, pour l'entrainement des pigeons, guérit la diarrhée, les poquettes, le catarrhe, la diphtérie, etc., etc.

La Morve, ce fléau du pigeonnier, est
infailliblement guérie et écartée pour toujours
par la Colombitine Ader.

par la Colombiline Ader.

Eleveurs et amateurs colombophiles!
n'hésitez pas! Des milliers d'attestations en
font foi. La Colombiline Ader, c'est la santé
du pigeonnier!!!
Le flacon contenant la dose pour 10 litres d'eau

Prix: 0,75 c.

Dépôt chez M. Vanhoucke, pharmacien, 164,
rue de Menin, à Tourcoing, et chez M. Bernard,
pharmacien, 16, rue Thiers, à Calais. 46146



GD HOTEL CENTRAL BOURSE DU COMMERCE PARIS, 40, rue du Louvre, PARIS

300 Chambres & Salons Nouvellement meublés, Eclairés à la Lumière électrique ASCENSEUR POUR TOUS LES ÉTAGES

CAFÉ-RESTAURANT Prix Très Moderes

Arrangement pour long séjour 22727

CONSEIL DU JOUR Le filtre ne suffit pas pour séparer de l'eau que l'on boit les myriades de microbes qu'elle contient: il faut faire bouillir son eau si l'on veut être à l'abri de tout danger. Or, l'eau perd en bouillant aes principales qualités. Il faut donc, de toute nécessité, avoir recours aux caux minérales naturelles.

relles.
C'est pourquoi nous donnons en prime des Eaux
de Vals (Ardèche), source « Les Célestins ». Envoi
de 50 bouteilles contre mandat poste de 15 francs
adressé à l'administration du journal. Porten sus. 4

ON PEUT SE PROCURER

L'EAU-DE-VIE BLANCHE

PREMIÈRE QUALITÉ POUR FRUITS

à 1 fr. 40 le litre

chez Mme Alfred MESSIAEN, 75, rue de l'Omme-let, à quelques mètres de la rue Pellart, Roubaix. LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C'-

LA

MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnées, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — 24 grandes plasnéhes contenant plus de 3,500 modeles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, de vêtements de toutes sortes et de tous âges; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

les, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne, en envoyant un mandatposte à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Ce, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50. — Six mois, 7 fr. — Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : Trois mois, 7 fr. — Six mois, 13 fr. 50. — Douze mois, 25 fr.

N'adresser éyalement dans toutes les librairies des départements.

A. BOUTRY, ENTREPR 36, Rue de l'Espérance ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie



SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE DI CANAL DE CORINTHE Emission de 46,667 Obligations 6 %

de première luyatingua de la constant de première luyatingua de la constant de la PRIX D'EMISSION : 470 FRANCS

FIRSTON FRANCES

FIRSTON FRANCES

FIRSTON FRANCES

FIRSTON FRANCES

150 le 15 octobre 180.

150 le 15

AT DES AUSOUND'HUI PAR CORRESPONDANCE.

AC COMPTOIR NATIONAL DESCONDER, 14, ren Bergier, et à la

SOCIÉTÉ GÉRÉRALE, 54, rue de l'ovence, et dans lours Agences.

Procescius délatité à la disposition des souscriptiques.

46231 - 23105

BANQUE RUSSE

pour le commerce étranger, fondée en 1871, au capital de 20 millions de roubles (environ 58 mil lions de francs). — Cette banque est représentée à a Saint-Pétersbourg, Moscou, Londres et Paris. L'Agence de Paris est située, 31, rue d'untre-Septembre.

MARCHÉS A TERME

Cours du 27 Juin 1890

LAINES PEIGNEES													
MOIS de LIVRAISON			ANVERS (par voie télégraphique										
	Peignés de	La Plata et d	le l'Uruguay	1	Peignes d	'Australie	Peignés Buenos-Ayres						
	SUPRA IRRÉDUCTIBLE	TYPE I QUAL, A FABRIQUE	TYPE 2	TYPE A	Q. B. M. A TRANS	TYPE C	TYPE A B	Français A Allemands B A	Allomands N				
	Cote Cote précéd dujour	Cote précéd dujour	Cote Cote dujour	Cote Cote dujour	Cote Cote dujour	Cote Cote preced dujour	Cote Cote précéd dujour	Cote Cote Cote Cote précéd dujour procéd duj	Cote Cote				
Janvier. Février. Mars. Avcil. Mai. Juin. Juillet. Août. Septembre. Octobre. Novembre.		5.45 5.45 5.50 5.45 5.45 3.45 5.45 5.45	5.30 5.35 5 25 5.25 5 25 5.25 5 25	5 .675 5 .675 5 .675 5 .675 3 .678 5 .675	5,40 5,40 5,40 5,40 5,40 5,40		5.85 5.85 5.85 5.85 5.85 5.85 5.85	5.20 5.475 5.20 5.475 5.275 5.39 5 5.27 5.275 5.25 5.275	35 5 35				

LAINES PEIGNÉES														LAINES BRUTES			TES			
	(par	LEII	PZIG légrap		REIMS (par voie télégraphique)									LE HAVRE		ANVERS par télégraphe				
MOIS	Buenos-Ayres Buenos-Ayres		Peignés de la Plata et de l'Uruguay					Peignés d'Australie						BAyres		BAyres				
de					TYPE Qual. fabrique				TYPE SUPRA irréductible		Qual. courante		Qual. b. moyene		TYPE C Qual. secondre à trame				Prima courante	
	Cote précéd marces	Cote dujour mances	Cote précéd marcus	Cote dujour MARGES	Cote précéd	Cote	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote	Cote précéd	Cote	Cote précéd	Cot
Février Mars Avril Mai Juin Juillet	4.45 4.30 4.25 4.25 4.25 4.25 4.25	4.30 4.35 4.225 4.225 4.225 4.225									5.65 5.65 5.65 5.65 5.65 5.65		5.45 5.325 5.325 5.325 5.345 7.40 5.30				1.61 1.61 1.61 1.58 1.58 1.58 1.60 1.60	1.59 1.60 1.60	1.52 1.52 1.52 1.52 1.52 1.52	1.32 1.52 1.52 1.52